

CONVENTION DE PARTENARIAT

CARTE ECOLOISIRS

Entre d'une part :

La SARL Ecoloisirs (RCS Clt Fd 52202409000014) domiciliée 64 Allée Berlioz, 63430 PONT DU CHATEAU, représentée par son directeur Christophe FAIVRE,

Et d'autre part :

Identité du Partenaire *(Veuillez remplir en majuscule SVP)*

Raison sociale :	
Enseigne :	
Représenté par :	Fonction :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Email :	Site Web :
Interlocuteur principal :	
Fonction :	
Téléphone :	Mobile :
Email :	

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention est destinée à régir la relation de partenariat conclue entre la SARL Ecoloisirs et le partenaire, en vue principalement de promouvoir l'activité du partenaire et de fidéliser sa clientèle, en contrepartie d'un avantage pour les porteurs de la carte Ecoloisirs.

Elle précise les engagements principaux des deux cocontractants ; l'objectif principal étant que le

Ecoloisirs, 64 rue Berlioz, 63430 PONT DU CHATEAU Tél : 06 52 71 40 04
www.ecoloisirs.fr - contact@ecoloisirs.fr

partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

OBLIGATIONS ET DROITS DE LA SARL ECOLOISIRS

Ecoloisirs s'engage à référencer gratuitement l'offre du partenaire à partir des indications fournies, sur ses différents supports de communication (guide, réseaux sociaux, site internet, newsletter...) destinés à ses adhérents.

Les textes et annonces publicitaires du partenaire paraissent gratuitement sur les supports d'Ecoloisirs, sous la responsabilité exclusive du Partenaire.

Le partenaire garantit Ecoloisirs contre toute action fondée sur ces parutions.

Ecoloisirs se réserve le droit de refuser les publicités qui risqueraient de porter atteinte à son image ou à celle de certains de ses partenaires.

La carte Ecoloisirs est nominative et valable 1 an, elle pourra être utilisée indifféremment par un des membres du foyer (époux, épouse ou enfants domiciliés à la même adresse).

OBLIGATIONS ET DROITS DU PARTENAIRE

Le partenaire Ecoloisirs s'engage à accorder la réduction ou l'avantage défini ci-dessous lors de la présentation de la carte Ecoloisirs par un client.

Le partenaire d'Ecoloisirs se verra remettre gratuitement un sticker « Carte Ecoloisirs » qui devra être apposé en vitrine ou à la caisse de l'établissement pour signaler l'accord.

Il en informera également son personnel de caisse et d'accueil.

Le partenaire pourra bénéficier des supports de communication d'Ecoloisirs (dans la limite de la place disponible) comme relais de diffusion pour des offres promotionnelles ponctuelles, différentes de l'avantage « carte Ecoloisirs ».

Le partenaire pourra modifier l'avantage accordé aux porteurs de la carte Ecoloisirs dès lors que cet avantage a été consenti depuis plus de 3 mois et après en avoir informé Ecoloisirs par courrier ou par mail.

Dans ce cas une nouvelle convention intégrant les modifications sera signée en remplacement de la présente.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, elle sera ensuite reconduite annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties par courrier.

RESILIATION

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, avec un préavis de 30 jours calendaires.

Présentation de l'offre du partenaire (**partie visible sur les différents supports d'Ecoloisirs**)

Enseigne :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Site Web :

Tél :

Détail de l'avantage accordé au porteur de la carte Ecoloisirs :

(ex : 10% de remise sur votre ticket de caisse)

Limitation ou exclusion :

(ex : dans la limite d'un ticket de 100€, pour 2 pers maxi, hors boissons, etc...)

La présente convention sera validée par la signature des deux parties.

Fait en deux exemplaires (en 3 pages) à

le

Pour ECOLOISIRS:
Le directeur,
Christophe FAIVRE

Pour le partenaire,